

Vendredi 8 novembre 2013,

**Séance publique sur les crédits de la politique de la Ville
Intervention liminaire de Dominique Baert, Rapporteur spécial**

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Les crédits de la politique de la ville ont été examinés en Commission élargie, et quitte à tuer d'entrée un suspense qui n'a pas lieu d'être, je peux d'entrée vous dire que ces crédits ont été votés par la Commission des Finances !

Je ne vais évidemment pas reprendre ce que j'ai dit lors de la dite Commission élargie, ni plagier mon rapport sur l'analyse des crédits, d'autant plus que, dans quelques jours, nous nous retrouverons avec le Ministre de la Ville dans ce même hémicycle pour débattre de votre projet de loi sur la ville et la cohésion urbaine.

Je me contenterai simplement de mettre en exergue quelques points.

D'abord souligner que, s'agissant de l'évolution précisément des moyens consacrés à la politique de la ville en 2014, nous ne pouvons qu'être satisfaits des chiffres annoncés pour cette année, et de ce qui a pu être dégagé, Mme, M. les Ministres, dans le contexte budgétaire national très tendu lié au vigoureux effort de redressement des finances publiques que veut, que doit conduire le gouvernement.

La baisse des crédits budgétaires de la Ville n'est en effet que de pure « optique », si je puis dire, car elle n'est liée qu'à l'évolution progressivement récessive des exonérations liées aux Zones Franches Urbaines. Les moyens dévolus aux interventions sociales, c'est-à-dire le coeur de l'intervention publique que porte ce budget, sont maintenus, et nous pouvons nous en féliciter. Surtout lorsqu'on se souvient de la diminution de 340 millions d'euros qu'ont subi les crédits budgétaires consacrés à la politique de la ville entre 2008 et 2012 !

Nous le pouvons d'autant plus qu'ils sont même renforcés dans une dimension dont on a trop souvent reproché à la politique de la ville d'être trop absente, à savoir l'emploi, puisque dans ce Projet de Budget les crédits consacrés aux « emplois francs » sont augmentés, et c'est tant mieux ! Ce serait d'autant plus efficace Mme la Ministre si, au-delà de l'augmentation des sites expérimentaux, la possibilité d'accéder aux emplois francs pouvait être mise en adéquation avec la mutation de la géographie prioritaire telle qu'elle devrait entrer en application au 1^{er} janvier 2015, car réserver l'éligibilité des emplois francs aux seules ZUS issues d'un zonage du début des années 90, c'est prendre un risque évident de ne plus être en accord avec la réalité sociale, avec les besoins sociaux d'un territoire.

J'ai pris bonne note des engagements que François Lamy a pris à cet égard en Commission élargie et je l'en remercie.

J'insisterai par ailleurs sur trois problématiques qui suscitent auprès du Rapporteur que je suis une sensibilité particulière.

D'abord la question du rapprochement entre le SG-CIV et l'ACSé que le gouvernement, à juste titre, a engagé. Elle progressera en 2014, et peut-être, je l'espère, se

conclura-t-elle par une localisation commune. Mais, comme je le préconisais l'an dernier, sans doute conviendrait-il de ne pas omettre de conduire une réflexion sur un rapprochement opérationnel entre l'ANRU et l'EPARECA.

Vous n'ignorez pas non plus, Mme la Ministre, mon attachement à la mise en œuvre de la 2^{ème} phase ANRU, PNRU 2^{ème} partie, dont il conviendra que le Gouvernement puisse nous éclairer sur les conditions de son financement après 2015, date à laquelle la trésorerie de l'ANRU, aura été asséchée.

Enfin, je tiens à pointer avec insistance l'importance de la réussite éducative, et à la pérennisation de ses crédits, car ce sont des actions qui nécessitent un travail dans la durée. Le gouvernement a évoqué la sollicitation de cofinancements de la part des collectivités locales. Dont acte. Mais attention à la réalité des capacités budgétaires des communes auxquelles il pourrait être demandé de contribuer ! Je veux formuler sur cette question d'extrêmes réserves, car elle nécessite d'extrêmes précautions. Il ne faudrait pas en effet que dans des communes avec des quartiers où il y a des besoins sociaux et éducatifs importants, des élus soient contraints à renoncer à mener des actions pour leurs enfants en difficultés, parce que dorénavant, on leur demanderait des cofinancements qu'ils ne seraient pas en situation financière de dégager. Cette remarque n'est pas anodine alors même que les dotations globales de fonctionnement des communes vont marquer le pas.

Sous ces observations, je vous appelle donc, mes Chers collègues, à voter ces crédits du programme 147 !